

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 octobre 2009

Nombre de conseillers en service : 15

Nombre de membres présents : 11

Présents : L'ensemble des membres en exercice,

Excusés : Messieurs Philippe DROUIN, Julien MAHIEU, Daniel WARNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Philippe LOURDEL dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donne en vertu du C.G.C.T. pouvoir à Monsieur Freddy LEFEBVRE pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 03 septembre 2009

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

❖ Règlement de la salle des sports

Monsieur Freddy LEFEBVRE demande qu'une attention toute particulière soit apportée au revêtement sportif lors des manifestations (fête des écoles, brocante, etc.). Il convient de réfléchir au moyen de protéger à moindre frais le revêtement et ce avant d'être dans l'obligation de réaliser une réfection totale du sol sportif.

De même, il souhaite que le règlement soit respecté dans son intégralité.

❖ Chemin du 8 mai

Monsieur Bernard DENNE informe l'assemblée qu'une réunion sera prévue prochainement avec Madame le Maire de BIHUCOURT et son Conseil Municipal concernant la fermeture du chemin rural dit du 8 mai reliant nos deux communes, ainsi que sur le devenir du Syndicat Intercommunal ACHIET BIHUCOURT.

L'ordre du jour ainsi complété est approuvé à l'unanimité.

II. Construction de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne lecture des différents comptes-rendus du comité de pilotage en charge de travailler sur le dossier de la cantine-garderie.

Madame Pascale TARD souhaite connaître le délai d'instruction du permis de construire.

Monsieur le Maire répond que le délai administratif est de 6 mois à compter de la date où le dossier est réputé complet. Ce délai pourrait être amené à 3 mois environ suivant les rapports des différentes commissions administratives et le suivi du dossier.

Monsieur le Maire explique que le dossier de consultation des entreprises sera présenté le 08 janvier lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage. L'appel d'offres présentera des options qu'il conviendra de valider ou non en fonction du coût général de l'opération à l'issue de l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire termine en informant le conseil municipal que les dossiers de demande de subvention seront déposés fin novembre auprès des services de l'Etat et du Conseil Général.

III. Aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°5 « menuiserie PVC-Isolation-Plâtrerie » avait été attribué à l'entreprise LANDRECIES pour un montant de 13 893,71 euros HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise titulaire du lot n°5 a informé la commune par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 07 octobre 2009 de son impossibilité de satisfaire aux obligations du marché. Le motif évoqué est la cessation de son activité.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation du montant HT du lot n°5 était inférieure à 20 000,00 € HT et également à 20 % de la valeur totale HT de tous les lots (montant total HT du marché 254 966,08 euros).

Pour faire face à cette situation d'urgence et en respectant la procédure décrite à l'article 27 III du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

Monsieur le Maire explique que ces trois entreprises ont remis une offre.

1. Entreprise THIS 18 364,00 € HT
2. SAS HEUNET 24 813,31 € HT
3. Entreprise FIEDOR 26 501,07 € HT

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre de prix remise par l'entreprise THIS,
- autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de marché, toutes et actes à intervenir

IV. Cimetière communal et site cinéraire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DENNE en charge de ce dossier pour le Conseil Municipal.

1) Règlement du cimetière communal et du site cinéraire

Monsieur Bernard DENNE présente à l'assemblée les deux projets de règlement. Il demande qu'une modification soit apportée sur la durée des concessions. En effet, elles sont prévues pour une durée de 30 ans et non cinquante comme indiqué.

Concernant plus précisément le site cinéraire, le columbarium est composé de

- 12 cases pouvant contenir chacune 3 à 4 urnes,
- 10 cavurnes (ou caveaux) funéraires. Les caveaux cinéraires individuels (caveaux en sous-sol de dimensions réduites) sont des équipements réalisés par la commune dont l'entretien reste à sa charge, permettant aux familles qui le désirent, d'y faire déposer les urnes de leur(s) défunt(s).
- un jardin du souvenir.

Où l'exposé de Monsieur Bernard DENNE, le Conseil Municipal approuve les deux règlements funéraires ainsi présentés.

2) Fixation de la redevance des concessions funéraires

❖ Site cinéraire

Monsieur Bernard DENNE informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du site cinéraire sont à ce jour terminés.

En conséquence, Monsieur Bernard DENNE propose de fixer les tarifs des concessions funéraires dans ce site en fonction des investissements réalisés par la commune pour ces divers aménagements (rappel : 26 379,00 euros TTC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2223-13, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- d'établir à trente ans la durée des concessions funéraires (cases et cavurnes),
- de fixer ainsi qu'il suit le tarif des caveaux et cases au columbarium, à compter du 11 novembre 2009
 - alvéoles funéraires : 1 100,00 euros
 - cases funéraires : 1 100,00 euros
- de revoir annuellement les tarifs ainsi fixés.

❖ Cimetière communal

Monsieur Bernard DENNE rappelle que le tarif des concessions dans le cimetière communal avait été fixé par le Conseil Municipal à 300,00 euros pour une sépulture simple.

Dans le cadre de la restructuration du cimetière communal, et notamment de l'implantation du site cinéraire qui donne maintenant la possibilité aux habitants de se porter acquéreur d'une case ou d'une alvéole funéraire, il est proposé de réviser le tarif des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide :

- de fixer le tarif des concessions comme suit :
 - concession simple, soit 2,50 m² (1 m x 2,5 m) : 450,00 €
 - concession double, soit 4,00 m² (1,60 m x 5,50 m) : 600,00 €
- de revoir annuellement les tarifs ainsi fixés,
- les nouvelles concessions sont accordées pour une durée de 30 ans renouvelable selon le tarif en vigueur au moment du renouvellement.

V. Fixation de la redevance assainissement pour l'année 2010

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement. Les dispositions sont codifiées aux articles R 2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que cette redevance d'assainissement a été fixée à 1,008 euros/m³ d'eau consommée par délibération en date du 28 octobre 2009.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant les nouveaux investissements à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la redevance assainissement à 1,0584 euros du m³ d'eau consommée.

VI. Salle des sports : contrat d'entretien pour le système de désenfumage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat à intervenir avec la société Delta Securflam, en charge de la vérification des extincteurs, concernant la vérification annuelle du système de désenfumage.

Le coût de la prestation annuelle s'élève à 73,90 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien.

Monsieur Bernard DENNE demande qu'un contrat d'entretien soit également passé pour la vérification annuelle des radiateurs.

Le Conseil Municipal rejoint cette proposition.

VII. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de du budget primitif 2009, il y a lieu d'ajuster les crédits votés au chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prélever la somme de 5 800,00 euros du chapitre 011 « charges à caractère général », pour l'imputer au chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés ».

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal adopte la décision modificative ainsi présenté.

VIII. Bibliothèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux sociétés, JML et Peugnet, ont été consultées pour proposer un modèle d'enseigne, et présente les propositions, ainsi que les coûts s'y afférents :

Le conseil municipal retient la proposition de la société JML pour un coût de 450,00 € HT hors pose.

IX. Changement de la porte d'entrée de la salle des mariages

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs aux travaux de remplacement de la porte de la salle des mariages.

Après examen des différents devis, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise THIS.

X. Standard Téléphonique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux sociétés, Alcatel et France Télécom, ont été contactées pour remettre une offre concernant le changement du standard téléphonique qui présente des dysfonctionnements tant au niveau de la mairie que de l'école.

Seule la société Alcatel a répondu aux critères de la demande, soit :

- Fourniture et mise en service de 2 postes numériques + 1 module de supervision,
- Fourniture et mise en service de 2 postes numériques basiques,
- Fourniture de 2 postes sans fil.

La location et maintenance de ce matériel s'élève à 90,29 euros TTC par mois.

En achat, l'investissement représente un coût de 2 587,93 euros HT. Il convient d'ajouter un loyer annuel pour la maintenance de 261,17 euros TTC.

Le conseil municipal demande de reprendre contact avec France Telecom pour obtenir une estimation de cette prestation reprenant les mêmes caractéristiques, ou à défaut de contacter une autre société.

XI. Modification des statuts de la C.C.R.B.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications statutaires proposées par l'Intercommunalité de BAPAUME et adoptées lors du dernier Conseil de Communauté qui s'est tenu le 16 octobre 2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires proposées par le Conseil de Communauté en précisant l'intérêt communautaire de la Zone d'Activités de BANCOURT, dans le cadre de la compétence « Développement Economique », en créant une compétence optionnelle dans le volet protection et mise en valeur de l'environnement permettant la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques pour lutter

contre l'érosion des sols et les inondations, de créer une nouvelle compétence facultative par la mise en place d'un fonds de soutien financier et d'aide à la mobilité des étudiants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Région de Bapaume.

XII. Divers

- Colis des aînés* La distribution du colis des aînés est fixée au samedi 19 décembre à partir de 9 h 00.
- Vœux 2010* Les vœux de Monsieur le Maire sont fixés au vendredi 15 janvier à 19 h 00.
- Conseil de classe* Monsieur Alain CHAUSSOY donne lecture du compte rendu du dernier conseil d'école.
- Les enseignants mettent en place une chorale. Les portables et images de catch sont formellement interdits dans l'enceinte scolaire.
- Ils déplorent le manque d'intervenants extérieurs (parents d'élèves) pour encadrer les cours de piscine.
- Il est également demandé le changement du jeu extérieur, l'achat d'un support pour vélos et le renouvellement du mobilier de la classe de CP.
- Ces différents investissements seront examinés lors de l'élaboration du budget primitif 2010.
- Il est également demandé que des travaux d'éclairage de la cour d'école soit engagée dès que possible.
- Le marché de Noël est prévu le vendredi 11 décembre 2009
- Extension de la lagune* Une première réunion de travail concernant la mise en conformité de la lagune a eu lieu le lundi 05 janvier 2009 en présence de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général, du bureau d'étude et de la société Véolia Eau. La prochaine réunion est prévue le vendredi 08 janvier 2010.
- Une convocation sera envoyée aux membres de la commission travaux.
- SARI* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la création d'une instance de concertation locale avec la SARI et ce à l'initiative de la collectivité.
- Il est confirmé que cette commission pourrait réunir : la DRIRE, l'exploitant, la CCRB, les collectivités limitrophes, des associations de protection de l'environnement.
- Monsieur Freddy LEFEBVRE souhaite savoir la position de la commune si cette commission demandait le contrôle de la torchère par un organisme agréé.
- Monsieur le Maire répond que cette demande serait inscrite à l'ordre du jour d'une réunion de conseil municipal et délibérée en séance.
- Monsieur le Maire demande que lui soient fournies les coordonnées d'une association de protection de l'environnement.
- Souvenir Français* Suite à la demande de Monsieur Philippe DROUIN, une somme de 30,00 euros sera versée à l'association du Souvenir Français pour les remercier de leur participation à l'exposition sur la première guerre mondiale.
- Circulation* Monsieur Christophe DOSSET fait part de son inquiétude sur la vitesse des véhicules, notamment les camions à l'intérieur du village, plus précisément rue de Paris et rue de Bapaume.
- Il demande la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/heure (voire même création d'une zone 30).
- Monsieur Bernard DENNE rejoint cette demande.
- Messieurs Alain CHAUSSOY et Christophe DOSSET suggèrent l'aménagement de ces voies par la pose de plateaux ou de chicanes.

Avant d'engager des frais importants, Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les services techniques de la ville de BAPAUME et de prévoir le tracé de places de stationnement à cheval sur le trottoir et ce pour inciter les véhicules à ralentir.

Le Conseil Municipal rejoint cette proposition.

Dès que ces emplacements seront décidés, des contacts seront pris avec la ville de BAPAUME et l'Unité Départementale d'Arras en charge de la gestion des voiries départementales.

*Courrier à
Mme BERRIER*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé à Madame Christine BERRIER concernant le problème de tarification de ses boissons lors de la fête communale.

Monsieur le Maire explique que Madame BERRIER s'est excusée par écrit de ce problème et demande de l'informer des tarifs à adopter lors des prochaines manifestations.

Monsieur Christophe DOSSET fait part de la remarque de Monsieur Philippe DROUIN « Madame BERRIER doit s'insérer lors de la fête d'Achiet le Grand en tant que participante et non concurrente. Si elle peut s'assurer un chiffre d'affaires lors de la fête communale, notamment de la brocante, c'est grâce au travail des membres de la commission « Animations et Loisirs ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.